

## LES TRAVAUX DANS LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

L'assainissement consiste à transporter les eaux urbaines (eaux usées, domestiques, industrielles) depuis leur lieu d'utilisation jusqu'à leur lieu d'élimination. De part la nature des effluents transportés, les réseaux d'assainissement sont des milieux fortement chargés en germes pathogènes, il est donc important de respecter un certain nombre de précautions afin de limiter l'exposition aux risques liés à cette activité.



### LES RISQUES LIÉS AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

#### ⚡ RISQUES DE CHUTE DE PLAIN PIED :



La présence **D'EAU ET DE BOUES** rend les sols glissants. De plus, **L'ÉCLAIRAGE INSUFFISANT ET L'ÉTROITESSE DES ACCÈS** aux divers postes de travail sont des facteurs qui peuvent entraîner des chutes.

#### ⚡ RISQUES DE CHUTE DE HAUTEUR :

**L'ABSENCE DE GARDE-CORPS DE SÉCURITÉ ET LES ACCÈS PAR LES ÉCHELLES OU ÉCHELONS SCÉLLÉS** sont souvent à l'origine de chutes de hauteur.

#### ⚡ RISQUES CHIMIQUES :

Certaines **RÉACTIONS CHIMIQUES** peuvent avoir lieu dans les réseaux d'assainissement et la décomposition des matières est à l'origine de dégagement d'hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S) qui est un gaz mortel.

#### ⚡ RISQUES ÉLECTRIQUES :



**L'ATMOSPHÈRE HUMIDE ET PARFOIS CORROSIVE** régnant dans les différents ouvrages des réseaux rend la mise en œuvre du **matériel électrique particulièrement dangereuse**.

#### ⚡ RISQUES LIÉS À LA CIRCULATION ROUTIÈRE :



Les accès au réseau se font souvent par des tampons situés sur la chaussée ou à proximité. Le **RISQUE DE RENVERSEMENT** par un véhicule est important.

#### ⚡ RISQUES DE BLESSURES :

De nombreux déchets sont véhiculés par les effluents. Certains d'entre eux comme les **DÉBRIS DE VERRE OU DE MÉTAL** peuvent occasionner des lésions diverses.

#### ⚡ RISQUES LIÉS À LA MANUTENTION MANUELLE :

**LES MANŒUVRES D'ÉQUIPEMENTS** servant aux curages ou aux travaux d'entretien peuvent occasionner des Troubles Musculo Squelettiques. Il en est de même lors de la **MANUTENTION DES TAMPONS**, leur poids étant important.

#### ⚡ RISQUES BIOLOGIQUES :

Les réseaux d'assainissement véhiculent des matières fécales et urinaires en quantité importante. **DES GERMES PATHOGÈNES SONT DONC PRÉSENTS**, ils peuvent être sources de pathologies comme le tétanos, la leptospirose, les hépatites et la typhoïde.

#### ⚡ RISQUES DE NOYADE :

Les interventions à l'intérieur d'un ouvrage présentent un risque de noyade notamment lors de la **MONTÉE BRUTALE DU NIVEAU DES EAUX** en cas de pluie soudaine ou d'orage. Le travail à proximité de bassins peut être à l'origine de **CHUTES** et les abords des bassins glissants peuvent empêcher de sortir de l'eau.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE, n'hésitez pas à contacter le service :

#### ► SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

David GARREAU  
☎ 02.51.44.10.37

Solange POIRAUD-BIGAS  
☎ 02.51.44.10.21

Quentin TRITSCHLER  
☎ 02.53.33.01.48

Maïté ASSERAY  
☎ 02.51.44.10.19

✉ : prevention@cdg85.fr

## LES MESURES DE PRÉVENTION ORGANISATIONNELLE

### Risques chimiques :

- Avant de descendre, **S'ASSURER DE LA QUALITÉ DE L'AIR** :
- utiliser des **appareils de contrôle** qui mesurent la concentration en oxygène, la présence de gaz explosifs ou toxiques (Hydrogène sulfuré H<sub>2</sub>S, Monoxyde de Carbone CO). Ces appareils restent en fonctionnement pendant toute la durée des travaux et **sont fixés sur les tenues des agents**.

### Risques de chute de hauteur :

- **S'ÉQUIPER D'UN HARNAIS** munit d'une longe de sécurité qui doit être fixé par l'intermédiaire d'un mousqueton à **DES POINTS D'ANCRAGE OU DES LIGNES DE VIE**.
- Mettre en place une **SIGNALISATION ET DES GARDE-CORPS** de sécurité.

### Risques liés à la circulation routière :

- Porter un **VÊTEMENT DE TRAVAIL HAUTE VISIBILITÉ** en cas de travaux sur ou à proximité des voies de circulation,
- Mettre en place une **SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER** à l'aide de panneaux, de cônes et de barrières,
- Les véhicules utilisés pour ce type d'activité doivent être équipés de **DEUX GYROPHARES, D'UN TRIANGLE AK 5** munit de 3 feux clignotants, de **BANDES BIAISES** (bandes rouges et blanches) et placés en amont du chantier pour protéger la zone d'intervention.

### Risques de chute de plain pied :

- **BOUCHER LES TROUS ET SUPPRIMER LES DIVERS OBSTACLES,**
- **CONSOLIDER LES SCÈLEMENTS D'ÉCHELLES OU DE MAINS COURANTES DÉTÉRIORÉS,**
- **ENTREtenir LES ACCÈS ET L'ESPACE DE TRAVAIL** : nettoyage régulier des abords.

### Risques liés à la manutention manuelle :

- **ADAPTER LES OUTILS UTILISÉS** (arrache-tampons) et les **TECHNIQUES DE TRAVAIL** : formation Prévention des Risques liés à l'Activité Physique,
- **MÉCANISER LES PORTS DE CHARGES** dès que cela est possible.

### Risques électriques :

- Ne confier les interventions électriques qu'à des **AGENTS QUALIFIÉS** titulaires d'une **HABILITATION** délivrée par l'employeur suite à une formation spécifique.
- Utiliser du matériel en très basse tension de sécurité ou à air.

### Risques biologiques :

- **ÊTRE À JOUR DANS SES VACCINATIONS** : DTPolio, Hépatite A, Leptospirose et Typhoïde.
- **VISITE MÉDICALE À EFFECTUER RÉGULIÈREMENT** : surveillance médicale spécifique.
- Disposer obligatoirement de **DOUCHES** : travaux insalubres.
- Doter les agents **D'ARMOIRES VESTIAIRES À DOUBLE COMPARTIMENT** permettant de séparer les vêtements propres des tenues de travail sales.
- L'employeur doit prendre en charge l'entretien des vêtements de travail des agents.
- **NE PAS BOIRE OU MANGER ET NE PAS FUMER** à l'intérieur des réseaux d'assainissement et se laver obligatoirement après chaque activité.
- **DISPOSER DE TROUSSES DE PREMIERS SECOURS** afin de pouvoir nettoyer ou désinfecter une plaie. **OUVRIR UN REGISTRE** pour le signalement des blessures



## L'ORGANISATION DU TRAVAIL

- \* **DEUX AGENTS EN PERMANENCE** : un qui réalise les travaux dans la canalisation, l'autre qui assure une surveillance et intervient en cas de problème (premiers secours et alerte des secours).
- \* Mise à disposition d'un **MOYEN DE COMMUNICATION POUR DONNER L'ALERTE** (téléphone portable par exemple).
- \* **OUVRIR UN REGARD** de part et d'autre de la zone visitée afin de créer une aération et de réduire la distance à parcourir en cas d'évacuation d'urgence.
- \* La **DURÉE DE TRAVAIL NE PEUT ÊTRE SUPÉRIEURE À 6 HEURES** dans les réseaux lors d'occupation journalière du poste.
- \* S'assurer que les **CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES SONT FAVORABLES** à la réalisation des travaux avant toute intervention dans les réseaux.

## LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



- **DÉTECTEUR** gaz et explosimètre individuel,
- **MASQUE À CARTOUCHE** en cas de détection de gaz toxiques,
- **BOTTES DE SÉCURITÉ** antidérapantes ou **CUISSARDES**,
- **GANTS DE PROTECTION ÉTANCHES**,
- **HARNAIS** et **LONGES** de sécurité,
- **CASQUE ANTICHOCS** avec **LAMPE DE SÉCURITÉ** intégrée,

- **LUNETTES DE PROTECTION** ou **VISIÈRE INTÉGRÉE** au **CASQUE**,
- **TENUE RÉTRO-RÉFLÉCHISSANTE** : travail sur la voirie,
- **GILET DE SAUVETAGE** aux abords de l'eau : risque de noyade,
- **VÊTEMENTS DE TRAVAIL CHAUDS, IMPERMÉABLES** : froid, pluie, salissures, **IGNIFUGÉS** en cas de travaux par points chauds.